

Réponse de Monsieur Gressier

*Monsieur le Conseiller municipal,*

*Vous m'interroger sur le devenir du jardin de feu M. Mercier et les actions que je compte prendre pour le préserver. Je regrette comme vous la potentielle disparition de ce jardin mais malheureusement aucune disposition réglementaire ne me permet de m'opposer au projet de la veuve de M. Mercier qui souhaite légitimement par ailleurs valoriser son patrimoine.*

*Pour l'instant nous n'avons aucune information sur le devenir de la propriété. Je ne vois pas, par ailleurs, à quelle propriété quai du Barrage vous faites référence mais vous pouvez compter sur mes efforts afin de trouver un acquéreur qui préserve l'ensemble de la propriété tout en satisfaisant les demandes financières de la famille. Ceci étant dit la mission est ardue et rien ne garantit son succès.*